

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 61

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Yves CARRIE, Jacques LABE.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Désignation d'un nouveau délégué au Conseil d'Administration
du Lycée Sixte Vignon**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mars 2008, le Conseil Municipal avait désigné trois délégués au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon.

Il informe le Conseil Municipal que Madame Chantal BADENCO, déléguée auprès de ce Conseil d'Administration, a souhaité ne plus assurer ces fonctions.

Le Conseil Municipal doit donc désigner un nouveau délégué auprès du Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon.

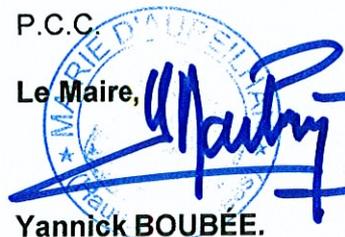
Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Daniel LARREGOLA et demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent être candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de désigner Monsieur Daniel LARREGOLA en qualité de délégué de la Ville d'Aureilhan au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 62

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Présentation et Approbation du Projet Educatif Local

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, précise que le Projet Educatif Local doit être approuvé pour les années 2012 à 2014. Elle rappelle que le Projet Educatif Local d'Aureilhan est un outil de mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs assurant la mise en cohérence des politiques et actions éducatives menées sur notre territoire. Le PEL définit une mission éducative à l'attention des jeunes d'Aureilhan, de 3 à 25 ans, qui s'organise autour de sept principes fédérateurs.

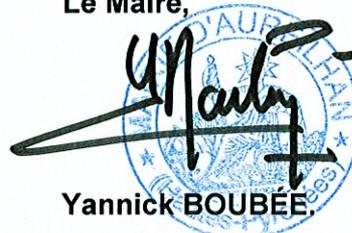
Ce projet a été validé par le Comité de Pilotage réuni le 4 décembre 2012 et a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Madame GARBAYE demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Projet Educatif Local 2012-2014 présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse et Mme Mauhourat) décide d'approuver le Projet Educatif Local 2012-2014.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 63

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations
Familiales des Hautes-Pyrénées**

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, rappelle que le précédent Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées portait sur la période 2008-2011 et est arrivé à échéance. Elle précise qu'un nouveau contrat doit être signé pour une durée de 4 ans, sur les années 2012 à 2015.

Ce contrat concerne les actions de l'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans (ALSH) et de l'Accueil de Loisirs associé à l'école (ALAE) pour les élèves des écoles primaires.

Le Contrat Enfance Jeunesse attribue à la Commune une prestation de service d'un montant de 74 904.07 € annuel sur une période de quatre ans.

Madame GARBAYE demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées ainsi que toutes pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

20 DEC. 2012

ARRIVÉE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 64

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs publics 2013

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal d'établir les montants des tarifs publics 2013 comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour, 4 voix contre (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué), deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'établir les tarifs publics 2013 comme précisé en annexe.

P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 65

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Cession parcelles cadastrées AN 15 et 17 à la zone artisanale
à la SCI BTGP**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que les établissements Vasquez représentés par Monsieur Pierre BUIL, actuellement locataires de parcelles à la zone artisanale de l'Adour souhaitent procéder à l'acquisition de ces parcelles. Les services de France Domaine évaluent le prix de ces parcelles cadastrées AN 15 et AN 17 à 17 €/m².

La superficie globale de ces parcelles est de 3 584 m².

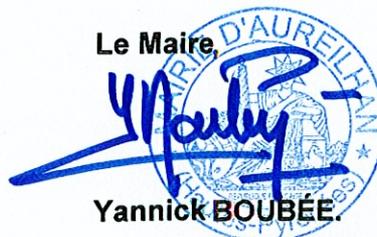
Monsieur FAURE propose au Conseil Municipal d'autoriser la cession de ces parcelles au prix de 17€/m² à la SCI BTGP représentée par Monsieur Pierre BUIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser la cession des parcelles cadastrées AN 15 et 17 d'une contenance de 3 584 m² à la SCI BTGP au prix de 17€/m² soit 60 928 €, les frais de bornage et les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 66

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Délibération modificative de crédits n°1
Budget transports scolaires 2012**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget Transports Scolaires 2012,
L'exécution du budget Transports Scolaires 2012 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, propose d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

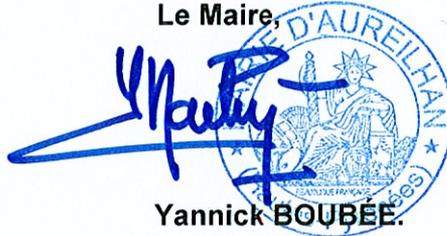
Section de fonctionnement
Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 011 -6247 Transports collectifs	+ 500 €		
Chapitre 012 - 648 Autres charges de personnel		- 500 €	
total	+ 500 €	- 500 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser la délibération modificative de crédits n°1 au budget transports scolaires.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 67

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Autorisation de mandatement des investissements 2013
avant le vote du budget**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le budget principal 2012, et les délibérations modificatives,

Considérant qu'il est possible, avec l'autorisation du Conseil Municipal, jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2013, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013 dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2012), dans les conditions suivantes :

- Montant budgétisé dépenses d'investissement 2012 (hors remboursement d'emprunts) : 4 402 600 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 100 650 € (= 25% x 4 402 600 €) et de répartir les crédits comme suit :

dépenses	Avances budget 2013
Opération 102- acquisitions	
Chapitre 21	30 000 €
Opération 103- Extension Cimetière	
Chapitre 21	30 000 €
Opération 104- bâtiments communaux	
Chapitre 23	100 000 €
Opération 106- voirie- aménagement urbains	
Chapitre 23	150 000 €
Opération 107- voirie rurale	
Chapitre 23	8 000 €
Opération 108- éclairage public	
Chapitre 20	80 000 €
Opération 115 - espace multisports	
Chapitre 23	702 650 €
Total	1 100 650 €

- D'inscrire ces dépenses au budget 2013 lors de son adoption.

P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 68

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires
Culturelles pour le remplacement des menuiseries extérieures de
l'ECLA**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'ECLA est actuellement en cours d'étude. Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et ce programme de remplacement peut faire l'objet à ce titre d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui s'élèverait à un taux maximum de 20% de l'ensemble de l'opération.

Monsieur FAURE propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la DRAC selon le plan de financement ci-joint.

Coût total de l'opération (étude et travaux)	127 700 € HT
Financement Commune d'Aureilhan	102 160 € HT
Financement DRAC	25 540 €

Dans le cadre du transfert de compétence au Grand Tarbes, la répartition financière de la part non subventionnée sera réalisée comme suit : Commune d'Aureilhan : 37%, Grand Tarbes 63 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver le plan de financement du remplacement des menuiseries extérieures de l'ECLA tel que présenté ci-dessus**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 69

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Renouvellement de la Convention avec la Commune d'Orleix pour
l'accueil à l'ALSH des enfants domiciliés à Orleix**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de renouveler la Convention avec la Commune d'ORLEIX relative à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement d'AUREILHAN, des enfants domiciliés à Orleix, moyennant le versement d'une contrepartie par la Commune d'ORLEIX. Cette convention (qui est transmise en annexe) fixe les tarifs applicables aux familles d'ORLEIX ainsi que la participation financière de la Commune d'ORLEIX.

Monsieur FAURE demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver cette convention avec la Commune d'Orleix relative à l'accueil à l'ALSH des enfants domiciliés à ORLEIX
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 décembre 2012

Délibération n° 2012- 70

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Date de la publication : 18 décembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Acquisition partie de la parcelle AI 362 pour l'élargissement de l'avenue
de la Chartreuse**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'afin de poursuivre l'élargissement de l'avenue de la Chartreuse, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 362, représentant 87 m2, appartenant à Madame BONIS.

Monsieur FAURE propose au Conseil Municipal de procéder à cette acquisition pour un montant de 500 €, les frais notariés et frais de bornage restant à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 362 d'une contenance de 87 m2 à Madame Bonis au prix de 500 €, les frais de bornage et les frais notariés restant à la charge de la Commune.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.

Le Maire




Yannick BOUBÉE.